

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 24 JANVIER 2015

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le samedi 24 janvier 2015 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Claudine SAINT-GAUDENS, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Laurence LANNOY, Gilles VIGNÉ, Olivier KRYSIAK, Sabrina GASPARD (à partir de 10h.54), Guillaume NICASTRO, Pascal BOIS, Rachel ALIART-LOPES, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY, Pierre ORVEILLON.

Ont délégué leur droit de vote :

Marc VIRION, représenté par Laurence LANNOY
Chrystelle BERTRAND, représentée par Doriane FRAYER
Claire MENNE, représentée par Danièle BLAS
Christelle DOUAY, représentée par Gilles VIGNÉ
Aline LOUET, représentée par Rachel ALIART-LOPES
Christian BERTELLE, représenté par Pascal BOIS

Absents :

Bruno LUZI
Sabrina GASPARD (jusqu'à 10h.54)

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 10 h. 40.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (21 présents, 2 absents et 6 pouvoirs, soit 27 votants).

Guillaume NICASTRO est nommé secrétaire de séance.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur René DISTINGUIN ayant démissionné de ses fonctions, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Conformément à l'article L 270 du code électoral, le conseiller municipal dont le siège devient vacant doit être remplacé par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée, en l'occurrence, la liste « Chambly, hier, aujourd'hui et demain ».

Monsieur Olivier KRYSIAK venant dans l'ordre de la liste, Monsieur le Maire procède à son installation dans les fonctions de conseiller municipal.

RAPPORT N°1 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Cession des lots n° 1 et 2
Rapporteur : David LAZARUS

1. Cession du lot n° 1 à la SAS CHAMBLY CINEMA

Par délibérations en date du 17 décembre 2012 et du 13 décembre 2014, le conseil municipal a autorisé la vente du lot n° 1 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise à la SAS CHAMBLY CINEMA pour un montant de 400.000,00 € HT.

Le Service des Domaines a été saisi par courrier en date du 12 décembre 2014 sur ce prix de cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 3 voix contre (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de la cession du lot n° 1 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise à la SAS CHAMBLY CINEMA pour un montant de 400.000 €.

Arrivée de Sabrina GASPARD à 10h.54 ; les votes suivants se feront sur 28 voix.

2. Cession du lot n° 2 à la société SODEARIF

Par délibération n° 21 du 17 décembre 2012, le conseil municipal a autorisé la vente du lot n° 2 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise à la société SODEARIF dans le cadre de la réalisation du pôle de loisirs prévu dans le dossier de création de la ZAC et les promesses de vente correspondantes ont été signées.

Cependant, la date de la saisine de France Domaine étant ancienne et compte tenu de l'évolution du dossier, ce service a de nouveau été saisi sur un prix de cession de 3.200.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de la cession du lot n° 2 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise à la société SODEARIF pour un montant de 3.200.000 €.

RAPPORT N°2 : Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
Rapporteur : David LAZARUS

1. Aménagement de la coulée verte (rive droite)

Dans le cadre de la l'aménagement de la coulée verte qui conduit de Chambly à Belle Eglise, il est prévu de réaliser une passerelle et de continuer le chemin piétonnier sur la rive droite de l'Esches.

Les travaux consistent en la création du chemin et d'aires de pique-nique aménagés.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 170.000 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ **APPROUVE** les nouveaux aménagements de la coulée verte ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 150.000 €).

2. Création d'une réserve incendie sur la ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Porte Sud, il est nécessaire de créer une réserve incendie.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 120.000 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE la création d'une réserve incendie sur le site de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 50 % de la dépense.

3. Aménagement d'un parking rue Louis Leclère

La municipalité a usé de son droit de préemption afin d'acquérir la parcelle AD n° 42 sise rue Louis Leclerc avec pour objectif la réalisation d'une aire de stationnement avec traitement paysager.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 100.000 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE l'aménagement d'une aire de stationnement rue Louis Leclerc ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 50 % de la dépense (plafonnée à 77.000 €).

4. Réfection de la cour de l'École Elsa Triolet

La municipalité a programmé la réfection de la cour de l'École Elsa Triolet.

Les travaux consistent en la reprise des revêtements de sol, des bordures et des réseaux.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 75.000 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE la réfection de la cour de l'École Elsa Triolet ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 170.000 €).

RAPPORT N°3 : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour la création d'une salle de spectacle

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'acquisition par la ville d'une salle de spectacle de 490 places au sein du complexe destiné à accueillir 6 salles de projection cinématographique.

Cette opération, qui se décompose en deux phases :

acquisition	3.500.000 €
aménagement intérieurs	200.000 € HT

peut bénéficier d'une aide financière du Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 voix contre (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE la création d'une salle de spectacle ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise au titre de cette opération.

RAPPORT N°4 : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'aide spécifique aux rythmes scolaires
Rapporteur : Marie-France SERRA

Afin de bénéficier du versement du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour les trois heures d'accueil supplémentaire dégagées par la réforme des rythmes scolaires, la commune doit signer avec cet organisme une convention d'objectifs et de financement concernant l'aide spécifique aux rythmes scolaires sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Par conséquent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 voix contre (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement pour l'aide spécifique aux rythmes scolaires.

RAPPORT N°5 : Nouvelles modulations des horaires du multi-accueil « Arlequin »
Rapporteur : Marie-France SERRA

Afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des familles qui ont évolué durant ces dernières années et optimiser le taux occupationnel de la structure,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ DECIDE que les modulations des horaires pour « l'accueil régulier » seront les suivantes :

POUR RAPPEL DE 2007 A 2014		PROPOSITION A PARTIR DE JANVIER 2015	
de 7h à 8h	15 places	de 7h à 8h	14 places
de 8h à 18h	30 places	de 8h à 17h30	30 places
de 18h à 19h	15 places	de 17h30 à 18h30	22 places
		de 18h30 à 19h	10 places
Vacances de Noël :		Vacances de Noël et dernière semaine d'août :	
de 7h à 8h	5 places	de 7h à 8h	10 places
de 8h à 18h	20 places	de 8h à 8h30	13 places
de 18h à 19h	5 places	de 8h30 à 17h30	21 places
		de 17h30 à 18h30	13 places

- ❖ DIT QUE ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

Séance levée à 11 h. 20.

A Chambly, le 30 janvier 2015

Vu pour être affiché le 30 janvier 2015, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

